

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 6 octobre 2008

Présents: Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Philippe Lädermann, adjoints.

Jean Batardon, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon,
Laurent Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Excusé: Benjamin Huberman.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008
2. Fête de Noël des aînés et des écoles
3. Projet de parking à côté de la chapelle: point de la situation
4. Présentation du projet de nouveau site internet
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et tient à excuser l'absence de Benjamin Huberman qui est retenu par d'importantes obligations professionnelles.

En préambule, il demande au Conseil que le point 4 de l'ordre du jour soit reporté en fin de séance, car la présentation du projet de nouveau site internet aura lieu dans la salle située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie. Le Conseil accepte cette modification.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 8 septembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans remarques particulières.

2. Fête de Noël des aînés et des écoles

Catherine Koumrouyan fait le point de la situation. Les dates sont confirmées, à savoir: le jeudi 18 décembre pour le Noël des écoles et le dimanche 21 décembre pour celui des aînés. Les enseignants sont au courant.

Catherine demande aux conseillères et aux conseillers qui le peuvent d'être présents le mardi 16 décembre à 18 heures pour faire la décoration de la salle et le samedi 20 décembre à 10 heures pour mettre en place les tables et les chaises prévues pour le

repas des aînés. De son côté le secrétaire de mairie commandera les sapins et les branches. Il se chargera aussi d'avertir notre traiteur, M. Sofia.

3. Projet de parking près de la chapelle: point de la situation

A la suite du refus du DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information), la commune a fait recours contre cette décision. En conséquence, le maire a été convoqué le 26 septembre 2008 devant la Commission cantonale de recours en matière de constructions. Hubert Dethurens a plaidé notre cause en expliquant notamment que, lors des offices religieux, des voitures sont garées un peu partout et gênent considérablement le trafic des TPG.

Les autorités cantonales ont répondu que, ce terrain étant situé en zone agricole, aucune dérogation ne pouvait être admise étant donné que le département est, sur ce sujet, lié par le droit fédéral.

Actuellement, la seule solution qui nous permettrait d'aménager ce parking serait de demander un déclassement de cette parcelle (environ 400 m²) par voie d'initiative communale proposée par le Conseil municipal. Après un débat intéressant, les conseillères et les conseillers chargent le maire d'étudier cette possibilité en précisant bien dans notre projet d'initiative l'usage prévu pour cette parcelle, à savoir: parking pour un lieu de culte.

Le maire prend note de la volonté du Conseil et se renseignera de manière précise sur la procédure à suivre. Le Conseil sera bien entendu tenu au courant de l'évolution de la situation.

4. Communications de l'exécutif

- **Décorations de Noël.** Le maire remercie déjà les pompiers qui ont préparé l'infrastructure nécessaire aux décorations de Noël.
- **Promotions citoyennes.** La cérémonie aura lieu le 26 janvier 2009 et ce sont les jeunes nés en 1991 qui seront invités. Catherine suggère que, pour des raisons de convivialité, le repas ait lieu un autre soir. Le secrétaire fournira à Véronique Rudaz la liste des jeunes de la commune qui sont concernés.
- **Aînés.** La commune organisera le 18 novembre un déplacement à la Foire de Genève et salon des Floralies. L'invitation partira prochainement.
- **Jardin d'enfants.** L'inauguration du nouveau jardin d'enfants aura lieu le 20 novembre en fin de journée. Le maire souhaite que les conseillères et les conseillers y participent.
- Les jeux et les bancs situés près de l'école seront repeints avant la fin de l'année.

- **Zones inondables.** Le rapport du bureau d'ingénieurs Perreten & Milleret concernant les immeubles à risques à Laconnex vient de nous parvenir. Chaque conseiller(e) en reçoit un exemplaire à lire attentivement. Ce rapport sera également envoyé aux ménages concernés.
- Une lettre adressée à la Direction générale de la mobilité demandant diverses mesures pour améliorer la sécurité sur la commune est lue par le secrétaire. Ces demandes répondent notamment aux préoccupations exprimées par Bradley Stillwagon lors de la séance du 8 septembre dernier.

5. Divers

- Déchetterie. L'exécutif souhaite supprimer le compost ménager, qui est peu utilisé, et le remplacer par une goulotte supplémentaire destinée au papier ou au pet. Il faudra également vérifier s'il y a un container de réserve, ce qui offrirait aussi d'autres possibilités. Le Conseil, dans sa majorité, est d'accord avec cette initiative. L'exécutif ira donc de l'avant et, en temps utiles, une information sera adressée à la population.
- Lots communaux plantés en vignes. Le maire informe le Conseil qu'un lot n'a pas trouvé preneur. La question est donc de savoir si le Conseil municipal accepte, dans ce genre de situation, de louer une parcelle à un exploitant n'habitant pas la commune. Jean Batardon est contre ce principe, il pense qu'il faudrait mieux déclasser ce lot en zone "prairies". Laurent Thévenoz pense également que la commune a tout avantage à louer ses terrains aux exploitants de Laconnex. Le maire prend note de ces remarques et assure le Conseil qu'il agira en conséquence.
- Acquisition d'un pick-up. Hubert Dethurens pense qu'un pick-up serait grandement utile pour toutes sortes de transports, particulièrement, comme le souligne Denis Mandallaz, pour déplacer des tables et des bancs lors de manifestations. L'exécutif se renseignera pour voir s'il est possible de trouver un tel véhicule en occasion.
- Bradley Stillwagon a vu dans la presse que l'Association des communes genevoises (ACG) a déposé devant le Conseil d'Etat son projet de nouvelle péréquation financière intercommunale. Il demande quelques explication sur le sujet. Le maire fait un résumé de la situation, Notamment, le Fonds d'équipement communal (FEC), ne fonctionnera plus de la même manière. Il sera alimenté par le prélèvement d'un centime additionnel sur chaque commune. L'argent sera ensuite re-distribué en fonction de la capacité financière de chaque commune. Dans ce contexte, la nôtre est assez bien placée, ni perdante ni gagnante. Lors de la dernière assemblée de l'ACG, cette nouvelle péréquation a été votée à une large majorité et est actuellement soumise au Grand Conseil sous la forme d'un projet de loi.

- Yves Mermet rappelle que l'aménagement du local des pompiers n'est pas terminé. Le maire lui propose de réfléchir au coût de ce qui reste à faire afin que l'exécutif puisse accorder une enveloppe en conséquence. Yves prend note.
- Denis Mandallaz rappelle que depuis quelques mois il est question de poser une barre contre le bar de la buvette. Le maire lui répond que M. Alain Dupont, menuisier, sera sollicité tout prochainement afin de donner satisfaction aux inconditionnels de notre belle buvette.
- Catherine Koumrouyan demande à celles et ceux qui auraient encore de vieux téléphones portables de les lui donner car elle a une demande en ce sens de l'association "Terre des hommes".
- Impasse de la Laiterie. Notre proposition a été refusée car il existe déjà une rue du même nom à Jussy. Nous proposerons donc "Impasse de l'ancienne Laiterie".

6. Présentation du projet de nouveau site internet

Le Conseil se déplace dans la salle située au rez-de-chaussée de la Mairie afin de voir le projet de nouveau site internet sur grand écran. Catherine Koumrouyan explique que, vu l'importante fréquentation de notre site, il est nécessaire de le rendre plus convivial. C'est pourquoi nous nous sommes adressés à la société PC Express, basée à Laconnex, avec laquelle nous avons travaillé sur un projet de site plus sympathique. Catherine demande d'ailleurs à toutes et à tous de nous fournir des idées, des texte ou des photos. Dès que nous aurons suffisamment de matière et dès que quelques corrections auront été apportées, ce site sera mis en ligne.

7. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

Le maire lève la séance à 21h00.

Gabriel Dethurens
Secrétaire de mairie